

ETUDE D'UN SCHEMA LOGISTIQUE ET D'UNE ORGANISATION MUTUALISEE ENTRE ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR LE REEMPLOI DES MATERIAUX DU BATIMENT PERIMETRE : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, BRETAGNE, NORMANDIE

Cahier des charges

1. Les commanditaires de l'étude

- **ESS France, Chambre française de l'économie sociale et solidaire.** ESS France est la voix de référence de l'ESS. Elle représente et porte les intérêts des entreprises et organisations de l'ESS. Elle fédère les organisations nationales de l'ESS représentant les différentes formes statutaires de l'ESS, les Chambres régionales de l'ESS et tout autre personne morale, de type fédération, réseau, collectif ou regroupement de niveau national qui souhaite s'investir dans ses activités. ESS France anime depuis 2018 un programme relatif à la transition écologique. Dans ce cadre, elle intervient notamment dans l'animation de collectifs de structures de l'ESS pour structurer certaines filières dont celle relative au réemploi des matériaux du bâtiment.
- **La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes** fédère, représente et accompagne l'ensemble des acteurs de l'ESS autour du déploiement de l'Économie Sociale et Solidaire en région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour cela, elle intervient sur 3 axes majeurs :
 - Politique : en représentant les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des institutions publiques pour les intégrer dans leur stratégie de développement local,
 - Stratégique : en facilitant et dynamisant les coopérations territoriales,
 - Économique : en permettant aux structures de l'ESS d'élargir leurs réseaux et de dynamiser leurs projets à travers de l'accompagnement personnalisé, des rencontres d'affaires et des formations. Depuis 2018, la CRESS AuRA conduit un programme d'actions sur les sujets de la transition écologique, et plus spécifiquement une mission d'appui à la structuration de filières impliquant des acteurs de l'ESS.
- **La CRESS Bretagne** a été créée en 1995 sur l'initiative de réseaux régionaux de l'économie sociale et solidaire bretonne avec pour objectif de promouvoir et développer l'ESS, en complémentarité avec leurs actions. La CRESS Bretagne anime les relations partenariales entre acteurs de l'ESS, fait le lien avec les pouvoirs publics et les acteurs économiques et coordonne avec eux des dispositifs régionaux adaptés aux besoins autour de trois missions complémentaires :
 - Mission mouvement : sensibiliser à un mode d'entreprendre différent
 - Mission accompagnement : appuyer les structures de l'ESS dans leur développement
 - Mission innovations/filières : faciliter l'émergence et la structuration de filières innovante
- **La CRESS Normandie** est formée des organisations représentatives du secteur de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles) qui partagent un ensemble de valeurs et la volonté commune de placer la personne au centre de leurs actions. Elle a pour but de défendre, de promouvoir et de développer par tous moyens appropriés le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire sur le plan régional.

A ce titre :

 - Elle conduit une action permanente d'information et de coordination entre ses membres.
 - Elle anime une politique régionale de développement de l'Économie Sociale et Solidaire.
 - Elle représente et fait connaître le secteur auprès des pouvoirs publics.
 - Elle initie et soutient l'expérimentation et l'innovation sociale.

2. Contexte et enjeux de l'étude

Le secteur de la construction et de la démolition (bâtiment et travaux publics - BTP) est à l'origine de 70% des déchets produits en France chaque année, soit 224 millions de tonnes de déchets produites en 2020 selon l'ADEME. Le secteur du bâtiment produit à lui seul 46 millions de tonnes de déchets. A l'occasion de la création de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) dédiée au secteur du bâtiment, il semble primordial de faire de ce secteur un secteur exemplaire en matière de réduction des déchets et de réemploi des matériaux du bâtiment.

En Bretagne, le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) vise à produire moins de déchets, à mieux trier et à valoriser les déchets produits, dans l'objectif d'atteindre le « zéro enfouissement » d'ici 2030 et le « zéro déchet » d'ici 2040.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le SRADDET se donne pour objectif de faire de l'Auvergne-Rhône-Alpes une région leader sur la prévention et la gestion de déchets de chantiers ; cela s'est notamment traduit par la signature d'un accord volontaire en faveur de l'économie circulaire concernant les filières des travaux publics et des carrières/production de matériaux (2021-2022).

En Normandie, la stratégie pour une économie circulaire repose sur une utilisation plus sobre et plus efficace des ressources et gisements locaux, dans le respect de la hiérarchie des déchets définie par la Directive-cadre Déchets européenne de 2008 et reprise par la loi TECV. En tant que ressources non renouvelables, les ressources minérales non métalliques destinées à la construction et à l'aménagement du territoire et l'ensemble des déchets inertes issus du BTP sont traités de façon particulière dans la stratégie régionale. Ces gisements sont prioritaires de par leur quantité, leur impact environnemental et leur importance pour l'économie normande.

Ce contexte national et ces enjeux régionaux réaffirment l'importance de structurer la filière du réemploi des matériaux du bâtiment, afin d'être en capacité de répondre aux demandes de dépose, reprise et fourniture en matériaux de la part du secteur du BTP, qui devraient s'intensifier dans les prochaines années.

Depuis plusieurs années, des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont permis l'émergence d'une filière innovante de réemploi des matériaux du bâtiment et ont démontré son efficacité environnementale et solidaire. Considérant la pression exercée sur les matières premières vierges et la pénurie actuelle de certains matériaux, notamment dans le secteur de la construction, ainsi que la nécessité de diminuer les impacts négatifs sur l'environnement, de plus en plus de projets se développent aujourd'hui au cœur des territoires, proposant des activités sur l'ensemble de la filière : diagnostics des matériaux sur chantier avant démolition, assistance à maîtrise d'ouvrage publique et privée, déconstruction sélective et collecte préservante, reconditionnement des matériaux, stockage et revente aux professionnels et particuliers.

Si aujourd'hui les structures se développent et pérennisent leur activité, il n'en reste pas moins qu'elles rencontrent des contraintes importantes, notamment en matière de logistique :

- Les moyens associés au réemploi des matériaux (zone de stockage, logistique...) ne permettent pas d'absorber de gros gisements ;
- La pression foncière est telle qu'elle encourage la mutualisation des espaces d'activités ;
- Le décalage spatio-temporel entre l'offre de gisement et la demande d'exutoire vers de nouvelles opérations, obligeant les structures à trouver des réponses physiques (zones de stockage en conséquence) et logistiques (déplacements des matériaux) ;
- Le poids de la logistique dans les opérations de réemploi impacte très fortement les prix de vente des matériaux (elle représente parfois jusqu'à 50% du prix de vente selon une étude menée par l'ADEME en Normandie et en Île-de-France). Cela questionne la rentabilité des activités qui prennent en charge la logistique, le stockage et la revente des produits issus du réemploi.

Afin d'aller plus loin dans la structuration de la filière du réemploi des matériaux du bâtiment, des collectifs régionaux de l'ESS ont identifié, de manière concomitante, un besoin d'étude sur l'analyse des gisements disponibles, des exutoires existants, mais surtout sur les solutions de stockage et logistiques nécessaires pour y

répondre ; tout cela en vue d'amorcer des coopérations et éventuelles mutualisations à des échelles régionales, voire infra ou interrégionales. Les professionnels du réemploi dans le bâtiment identifient un enjeu fort d'organiser le travail de façon coordonnée, afin de proposer une offre plus complète (mutualisation de collectes, stock mais aussi de débouchés) et de réaliser des économies d'échelle.

A ce jour, trois régions se positionnent comme « pilotes » sur cette étude : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie. Au-delà des spécificités de chaque région, qui nécessiteront une analyse spécifique des acteurs existants, des solutions logistiques adaptées, etc., il semble pertinent de pouvoir mutualiser cette démarche d'étude à une échelle nationale, pour s'appuyer sur une même méthodologie, notamment dans la phase de diagnostic ; qui pourra par la suite être consolidée et reproduite dans d'autres régions. Cette analyse à l'échelle nationale pourra également permettre de mettre en exergue des modalités de fonctionnement de la filière de réemploi des matériaux du bâtiment partagées entre les structures de l'ESS sur l'intégralité du territoire, mais aussi les spécificités propres à chaque contexte territorial.

La réponse au présent cahier des charges devra donc comporter une partie commune nationale relative à la méthodologie mise en œuvre ainsi qu'une analyse comparative des modèles observés entre les différentes régions concernées, mais aussi des propositions spécifiques quant à la mobilisation des acteurs, l'accompagnement à leur coopération et l'analyse pour chaque région impliquée dans l'étude. Il est attendu du ou des prestataires une analyse fine par région tenant compte des spécificités territoriales et des propositions opérationnelles (scénarios) adaptées aux territoires.

Historique de travail sur les 3 régions concernées

Contexte en AURA

Depuis fin 2020, les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) du réemploi des matériaux du bâtiment se sont rapprochés pour échanger sur leurs projets, ancrés dans différents territoires de la région. Le réseau « MAT'AURA », animé par la CRESS, a émergé en 2021, autour de 3 grands objectifs :

- Echanger et harmoniser les pratiques entre acteurs du réemploi
- Mutualiser la création de nouveaux outils, d'indicateurs communs et éventuellement de solutions de stockage / logistique (pour permettre le changement d'échelle)
- Se faire connaître et reconnaître par les acteurs locaux (défendre des intérêts communs, faciliter l'appropriation par les acteurs du territoire, ...)

La question du stockage et de la logistique est donc une problématique centrale du réseau, qui revient régulièrement dans les échanges, comme un point décisif pour l'accélération de la structuration de la filière.

En parallèle, et depuis la création de ce réseau, de nombreux nouveaux acteurs émergent autour de projets de « matériauthèques », parfois sur des territoires limitrophes à des projets existants, parfois sur des typologies de matériaux très spécifiques ; ce qui amène naturellement à questionner la complémentarité de toutes ces offres et leur meilleure articulation possible afin de mailler l'ensemble du territoire régional en solutions de réemploi.

Les acteurs de l'ESS du réemploi des matériaux du bâtiment en AuRA souhaitent donc lancer une étude qui permettrait de définir ce maillage optimal en solutions de réemploi et les scénarios de coopération entre acteurs les plus pertinents.

Contexte en Bretagne

Depuis 2020, une dynamique régionale des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) du réemploi des matériaux du bâtiment s'est concrétisée autour d'un réseau d'acteurs qui regroupe une vingtaine de professionnels (en développement ou en phase d'émergence). [Panorama des acteurs ESS bretons](#)

La mise en place de ce réseau, animé aujourd'hui par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Bretagne, a permis à ces acteurs :

- Une meilleure interconnaissance de leurs activités, *via* des échanges réguliers de pratiques et d'actualités ;
- De monter en connaissance et en compétences sur certains sujets (réponses à des marchés publics en groupement...) à travers des temps d'échanges thématiques et de formation collective ;
- De mettre en commun les informations, les ressources, et outil de gestion, *via* notamment un espace collaboratif ;
- De se rendre visible et de clarifier leurs compétences, auprès notamment des maîtres d'ouvrage mais aussi du secteur du bâtiment (structures opérationnelles ou d'ingénierie - type MOE, AMO...) avec la publication d'une plaquette sur le réemploi des matériaux.

Après plus d'un an de mise en réseau, et pour permettre de répondre aux demandes de plus en plus importantes de la part des maîtres d'ouvrage et professionnels du bâtiment (opérationnels, MOE...), les acteurs bretons souhaitent passer à une nouvelle étape de structuration et contribuer ainsi à répondre aux enjeux de développement du réemploi des matériaux, en massifiant les flux et augmentant la part des matériaux réemployés. Ils ont conscience qu'organiser et fédérer l'offre des matériaux réemployables est un des leviers importants pour renforcer l'intégration du réemploi dans les bâtiments.

Ils souhaitent notamment mettre en place une organisation mutualisée à l'échelle bretonne, en termes de logistique (transport & stockage) et de suivi qualité.

Contexte en Normandie

La dynamique collective normande autour du réemploi des matériaux du bâtiment s'est mise en place en 2019, à l'occasion de la mise en place du PRPGD et de la stratégie économie circulaire en Normandie. Un club "Réemploi Bâtiment Normandie" a été créé, s'inscrivant dans le réseau NECI (Normandie Economie Circulaire) piloté par l'ADEME, la Région et l'Etat.

Il réunit une cinquantaine d'acteurs régionaux, dans l'objectif de développer et structurer la filière.

Si ces acteurs sont d'origines diverses (démolisseurs, cureurs, artisans, architectes, bureaux d'études, fédérations professionnelles...), le noyau dur des professionnels constituant le club et ayant développé des solutions nouvelles sur le territoire sont des structures de l'ESS.

La mise en place du club a permis aux acteurs et porteurs de projets normands :

- de mieux se connaître, se rencontrer *via* des échanges réguliers de pratiques et d'actualités ;
- de mettre en commun des informations et des ressources *via* l'espace NECI ;
- de monter en connaissances et en compétences ensemble sur les différents sujets structurants du réemploi, notamment au travers de groupes de travail ;
- de développer des outils communs (cartographie [des acteurs](#) et [des projets](#), [plaquette réemploi bâtiment](#), [guide du réemploi de matériaux de construction en Normandie](#)).

En 2022, les membres du club Réemploi Bâtiment Normandie ont réaffirmé l'importance de ce réseau :

- Comme lieu d'échanges et de rencontres entre acteurs et porteurs de projets ;
- Pour faire face aux besoins de sensibilisation, de promotion, d'outillage et de représentation auprès des instances nationales dans un contexte riche d'évolution réglementaire et des pratiques (AGEC, filière REP PMCB...);
- Avec une volonté d'aller plus loin, notamment *via* un projet d'outil numérique de mise en relation des offres et des demandeurs en matériaux issus du réemploi sur la région normande.

Dans ce contexte, les acteurs de l'ESS normands souhaitent identifier les leviers pour aller plus loin dans la coopération à l'échelle régionale.

3. Objectifs

L'objectif stratégique de cette étude est de **développer des solutions collectives et un schéma de coopération entre acteurs de l'ESS, pour les activités de logistique et de stockage, afin de répondre aux enjeux de développement et de massification du réemploi des matériaux du bâtiment.**

L'étude devra être conduite en deux phases :

1. Une phase de diagnostic ;
2. Une phase de construction de scénarios de coopération pour la structuration de la filière à l'échelle de chaque région.

A partir de la phase de diagnostic (voir ci-dessous : état des lieux des acteurs, activités, outils existants ou émergents, estimation des flux de matériaux actuels et à venir), l'objectif principal est, **pour les acteurs de l'ESS spécialistes du réemploi des matériaux du bâtiment, de trouver un modèle organisationnel et logistique à l'échelle de leurs activités (régionale ou infrarégionale dans certains cas), économiquement et environnementalement viable.**

Cela passera par l'élaboration de scénarios concernant le maillage nécessaire en plateformes de réemploi / stockage, et la possible mutualisation d'espaces de stockage, de préparation au réemploi et de moyens logistiques, pour :

- Permettre de massifier le stockage, qui est l'espace tampon indispensable entre la captation du gisement et la redistribution vers les exutoires (chantiers, autres points de vente...);
- Permettre d'optimiser les coûts économiques et environnementaux de la logistique (à fort impact économique et environnemental dans le réemploi) et ainsi de consolider les modèles économiques des structures ;
- Faciliter l'engagement des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, des professionnels du bâtiment pour développer des projets intégrant le réemploi des matériaux du bâtiment.

La phase de diagnostic étudiant les typologies des acteurs concernés ainsi que leurs modèles économiques sera exclusivement consacrée aux acteurs de l'ESS, elle sera cependant enrichie d'une analyse des solutions déployées par d'autres acteurs sur ce même secteur d'activité : collectivités territoriales, logisticiens, constructeurs, etc. Les propositions de coopération à l'échelle de chaque région pourront intégrer d'autres acteurs de l'économie classique, en fonction du contexte propre à chaque territoire.

⇒ Le prestataire retenu sera force de proposition pour l'ensemble des éléments à étudier (indicateurs, périmètres, etc.) et pour orienter les scénarios répondant aux enjeux et aux besoins de l'étude.

4. Cadrage et phasage de l'étude

L'étude est réalisée à l'échelle des trois régions précitées : **Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie** mais **comportera également une analyse comparative des modèles observés à l'échelle nationale compilant les éléments convergents d'une part et les différences d'autre part.**

Elle est à l'initiative des **acteurs de l'ESS du réemploi des matériaux du bâtiment, membres de collectifs régionaux**, et de leurs partenaires locaux (collectivités locales, architectes, laboratoires de recherche, ...).

Il est attendu du prestataire retenu :

- **Une méthodologie commune** pour identifier les gisements potentiels, les typologies de sites de stockage pertinents, les indicateurs qui permettent de juger de la pertinence (économique, sociale et environnementale) des solutions proposées, les exutoires existants et à développer pour chaque type de matériau.

- **Un travail d'études régionales différenciées avec chaque réseau impliqué dans ce projet**, pour identifier les acteurs en présence, les pratiques existantes / à développer, les modèles d'organisation les plus pertinents en fonction du contexte local, les scénarios de mutualisation à envisager.

L'étude devra s'appuyer sur les professionnels du réemploi, les pratiques déjà existantes, et les projets en émergence (début de cartographie fourni par les CRESS).

4.1 Phase 1 : diagnostic

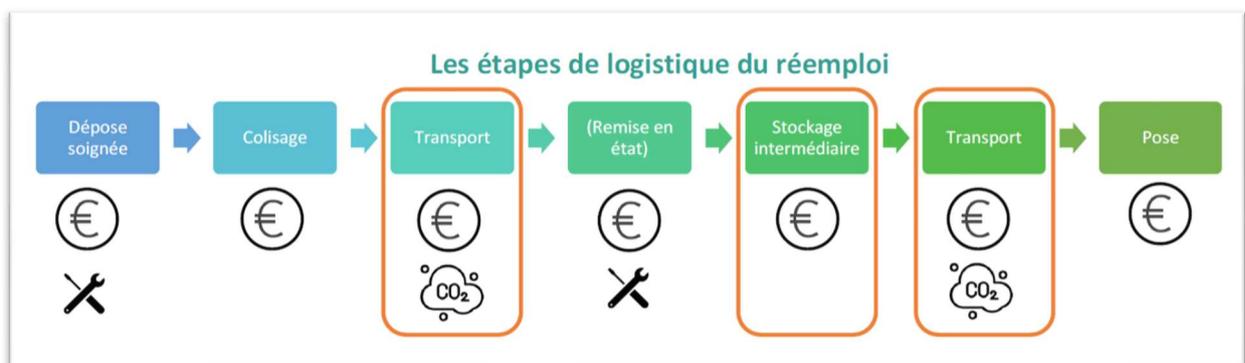
A conduire dans chaque région (la méthode de calcul utilisée pourra être la même, l'estimation des gisements restant une projection à partir d'un modèle type).

4.1.1 Analyse des gisements existants et potentiels

En s'appuyant sur des données déjà existantes et en mobilisant les acteurs concernés, l'étude devra intégrer des éléments d'analyse des tendances d'évolution à horizon 2030 avec :

- une vision prospective des gisements disponibles sur les chantiers d'une part, et sur les zones réemploi des points de reprise d'autre part (en se basant sur les études et les retours d'expérience) ;
- une vision prospective de la demande en PMCB issus du réemploi pour des chantiers de construction ou de rénovation avec identification des freins et potentiels (via quelques entretiens) ;
- une vision prospective de l'articulation à mettre en place entre gisements disponibles (offre) et besoins en matériaux et produits issus du réemploi (demande) : modélisation des futurs flux de collecte / revente associés à ces projections.

4.1.2 Analyse des modèles économiques, des solutions existantes et besoins complémentaires en stockage et logistique



Source : schéma issu d'une étude du Booster du réemploi

Il s'agit de faire un diagnostic des pratiques des acteurs de l'ESS du réemploi des matériaux du bâtiment :

- Identifier leurs problématiques (enjeux, moyens actuels, besoins, freins, perspectives...) sur les aspects de logistique, de process qualité et de développement de l'activité de réemploi ;
- Recenser et qualifier les moyens déjà mis en place dans les structures de l'ESS du réemploi des matériaux du bâtiment (capacité de stockage, logistique de collecte et de mise à disposition, suivi - qualité, ...) et chez les autres acteurs hors ESS (disposant de quais de déchargement / zones de stockage / ...);

- Identifier les outils de gestion des flux utilisés par les acteurs (en vue de mutualisation, partage d'information des flux disponibles...);
- Elaborer une cartographie des acteurs et projets proposant des solutions de stockage / logistique de réemploi sur la région.

A l'occasion de ces entretiens, une analyse des modèles économiques sera faite pour identifier les postes de dépenses et de recettes afférents aux activités de réemploi des matériaux du bâtiment (dépose sélective, collecte, tri, stockage, transport, manutention, remise en état...). Ces éléments pourront servir de base pour la deuxième partie de l'étude visant à proposer des scénarios d'organisation viables économiquement pour la filière de réemploi des matériaux du bâtiment.

Dans chaque région étudiée, le prestataire intégrera notamment dans sa méthodologie :

- Enquête /entretiens auprès des acteurs de l'ESS du réemploi des matériaux du bâtiment (une dizaine)
- Enquête & recueil d'informations auprès des autres acteurs et projets de la filière ou de la filière élargie (TP, metteurs en marché de matériaux, logisticiens, opérateurs déchets...) possédant des outils logistiques / foncier disponible, pouvant s'articuler avec le besoin des acteurs de l'ESS du réemploi des matériaux du bâtiment (coopératives d'achat de matériaux, ...).
- Etude des schémas organisationnels envisagés par les différents éco-organismes de la nouvelle filière de Responsabilité Élargie des Producteurs des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment pour identifier les éventuelles articulations à faire avec des points de reprise sur chantier ou autres dispositifs à venir, ainsi que les dispositifs financiers envisagés pour structurer le déploiement du réemploi des matériaux du bâtiment.

4.2 Phase 2 : analyse et proposition de scénarios

La phase 2 est considérée comme la phase prioritaire de cette étude.

A partir des éléments de diagnostic cités ci-dessus, et des paramètres étudiés par le prestataire, il s'agira de proposer plusieurs **scénarios de schéma d'organisation et de coopération pour le marché du réemploi des matériaux du bâtiment visant à structurer les offres des acteurs de l'ESS spécialistes de cette filière :**

Il s'agira notamment **d'étudier les paramètres suivants :**

- Transport & circuits logistiques à mettre en place pour accompagner l'augmentation des volumes de réemploi (intégrant les augmentations continues des coûts de transport, rotation raisonnable pour les structures...);
- Nature, typologie, localisation et dimensionnement des sites de stockage (temporaire, pérenne, mixte, mobile ; monomatériaux, multimatériaux, ...);
- Les articulations possibles avec d'autres sites en place ou en projet (projet plateformes portés par des collectivités, maillage logistique existant chez d'autres acteurs...).

Les scénarios seront présentés pour chaque région impliquée dans l'étude : des scénarios du même type pourront être imaginés (nature, typologie des sites de stockage, ...) mais devront être adaptés aux acteurs et aux spécificités de chaque territoire.

Les scénarios proposés donneront priorité aux coopérations locales s'inscrivant dans la logique d'une économie plus vertueuse en cohérence avec les valeurs de l'ESS. Des coopérations avec des acteurs de l'économie dite classique pourront être envisagées en l'absence d'acteurs de l'ESS répondant à ce besoin et en priorisant des acteurs locaux.

Un **comparatif des scénarios proposés** permettra une aide à la décision, en apportant des notions de coûts (transport, stockage, moyens nécessaires...), les volumes de matériaux possiblement traités, les impacts

environnementaux et les impacts sociaux (création d'emplois, insertion, ...). Tout autre paramètre utile à la décision et qui répond aux besoins cités plus haut sera étudié par le prestataire.

Il s'agira de décliner la **faisabilité technico-économique et opérationnelle des scénarios envisagés en prenant en compte les points suivants** :

- L'implantation pertinente de nouveaux lieux de stockage à l'échelle de ces bassins de vie, leur dimensionnement, leur articulation avec l'existant
- Les moyens techniques nécessaires (équipements, ...)
- Les moyens humains nécessaires, avec un focus sur les emplois créés, les types de compétences à mobiliser
- Les articulations et moyens mutualisés entre structures (organisation à mettre en place)
- Les modèles économiques (viables) associés à l'organisation proposée

Ces scénarios intégreront des propositions de coopération concernant les activités de collecte et stockage. Ils devront également proposer des solutions mutualisées et partagées en termes de méthode concernant les activités de traçabilité, du suivi de la qualité, ou encore de la mise en conformité des matériaux.

Le prestataire proposera un **planning et un calendrier des étapes nécessaires** à la mise en place de ces scénarios.

⇒ Le prestataire décrira précisément les méthodes de travail pour permettre de répondre au cahier des charges. Pendant la phase 1 de l'étude, les retours d'expérience pourront venir renforcer le travail d'analyse.

Pour la Bretagne et la Normandie, parmi les scénarios proposés, une analyse approfondie de 2 scénarios viables pour chaque région (choix en concertation avec le comité régional de pilotage et de suivi (comités définis en point 5)) sera réalisée. Un scénario interrégional pourra éventuellement être proposé, si cela semble pertinent.

Pour l'Auvergne-Rhône-Alpes, parmi les scénarios proposés, une analyse approfondie d'un ou deux scénarios sera faite, à l'échelle régionale ou pour chaque sous-ensemble territorial défini comme pertinent (choix en concertation avec le comité de pilotage et de suivi (comités définis en point 5) – cela pourra par exemple être l'Arc Alpin, la Métropole lyonnaise et alentours, le Puy-de-Dôme et alentours, ...). **Sur la Métropole de Lyon, ainsi que sur le périmètre de la Savoie, deux projets collectifs existent déjà, qui ont travaillé sur des notions de mutualisation de moyens et d'offres entre structures impliquées dans le réemploi.** Ces projets seront à intégrer dans les scénarios proposés.

5. Attendus et livrables

- A minima **2 livrables par région, ainsi qu'une analyse comparative à l'échelle nationale** correspondant aux phases 1 et 2 de l'étude intégrant :
 - Une étude des gisements, des flux de matériaux et des exutoires possibles par type de matériau, une analyse des modèles technico-économiques des structures du réemploi des matériaux du bâtiment et une analyse des freins et des opportunités de développement ;
 - La proposition argumentée de plusieurs scénarios de coopération et de logistique mutualisée, avec une analyse comparative de ces scénarios et l'étude de faisabilité technico-économique des scénarios retenus.
- La coordination et la préparation des contenus des **comités de suivi techniques régionaux** et du **comité de pilotage national** (cf. partie 6).
- L'appui à l'organisation et la préparation du contenu des **comités de suivi partenarial** (a minima 3), en lien avec les CRESS et les **comités de suivi technique**.

- L'organisation d'une restitution engageante par région à destination des élus, en partenariat avec chaque CRESS et ESS France, qui permettra également de sensibiliser les élus et autres parties prenantes de la filière, pour permettre d'engager la suite opérationnelle.

6. Suivi et pilotage de l'étude

Cette étude a pour ambition de répondre à des enjeux territoriaux tout en s'inscrivant dans une dynamique nationale. C'est pourquoi plusieurs instances de gouvernance seront mises en place :

- **1 comité de suivi technique par région :**
 - Membres des réseaux régionaux (5 à 10 selon les régions)
 - 1 représentant.e CRESS

>> Rôle : choix prestataire, cadrage des missions du prestataire intervenant localement, suivi de la réalisation de la mission sur la région, mise en relation avec les acteurs locaux, ...
- **1 comité partenarial par région :** acteurs régionaux techniques et financiers, collectivités, partenaires opérationnels
- **1 comité de pilotage national** constitué de :
 - 1 représentant.e de chaque CRESS concernée par l'étude
 - 1 représentant.e des comités techniques régionaux
 - 1 représentant.e d'ESS France
 - des financeurs nationaux

>> Rôle : coordination étude, suivi des différentes phases de l'étude, valorisation nationale

⇒ Le prestataire est libre de proposer un interlocuteur principal différent pour chacune des régions étudiées, mais il devra assurer la coordination de l'ensemble pour garantir la cohérence de la démarche à l'échelle nationale.

7. Compétences recherchées chez les prestataires

Pour répondre au cahier des charges, il est demandé de pouvoir justifier de compétences en matière de :

- Réemploi, en particulier dans le secteur du bâtiment
- Logistique
- Etude des flux et métabolisme urbain
- Modèle économique, notamment dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire

8. Contractualisation et modalités de la prestation

Le groupement de commanditaires de cette prestation (CRESS AURA, CRESS Bretagne, CRESS Normandie, ESS France) est coordonné par ESS France.

Ce cahier des charges, une fois signé, servira de convention bipartite entre le prestataire retenu et le groupement de commanditaires. Il fixe l'objet de la mission, définit les diverses modalités de fonctionnement et contractualise les engagements de chacun.

8.1 Clauses de confidentialité

Tous les travaux produits dans le cadre de cette mission appartiennent aux commanditaires et ne sont pas exploitables par le prestataire en dehors de cette mission.

L'intégralité des échanges ayant lieu à l'occasion de ces travaux de structuration du collectif feront l'objet d'un accord de confidentialité de la part du prestataire.

8.2 Planning et calendrier

Il est proposé que l'étude **n'excède pas 6 mois pour maintenir une dynamique et une mobilisation des acteurs**. Le début de l'étude est envisagé en mars 2023. Les conclusions de l'étude se feront donc fin septembre 2023.

Le devis proposé pour le présent cahier des charges devra indiquer de manière claire les montants affectés à la phase 1 de la mission d'une part, et à la phase 2 d'autre part.

⇒ **Un calendrier réaliste sera proposé dans la réponse à l'appel d'offre.**

Les réponses sont à adresser à Aurore Médiu, responsable transition écologique d'ESS France

Avant le 12 février 2023 à 19h

Par mail à l'adresse : a.mediou@ess-france.org

Le contenu de l'offre comprendra :

- La proposition technique et financière concernant cette étude
- Le devis détaillé et le planning de mise en œuvre proposé
- L'organisation et les moyens humains mobilisés (avec le détail des intervenants mobilisés sur les différentes phases et les différentes régions)
- Les références de la ou les structures répondantes dans ce domaine

Le choix du prestataire sera réalisé d'ici la fin du mois de février 2023, en s'appuyant sur les critères suivants :

- La méthode proposée (10 points) : compréhension des enjeux et attendus de la mission...
- Le prix (10 points)
- Expériences, compétences et références sur des missions similaires (7 points) : compétences techniques vis-à-vis des axes de la thématique ; expériences sur le même secteur d'activité...
- Les délais de réalisation (3 points)

8.3 Obligations particulières

La réalisation de cette mission est cofinancée par le FEDER, fonds européen. En conséquence, le prestataire retenu aura l'obligation de faire état de la participation des fonds européens, notamment dans le cadre de toute publication ou communication afférente et, le cas échéant, auprès des participants. Au besoin, la Cress Bretagne lui communiquera l'ensemble des éléments nécessaires et notamment les chartes graphiques en usage.

8.4 Conditions de règlement

Le paiement de la prestation interviendra sur présentation d'une facture, d'un bilan d'intervention comportant le nombre de jours réellement effectués, ainsi que des livrables.

Un premier versement sera effectué au démarrage de la mission.



Un deuxième versement sera effectué au lancement de la phase 2.

Un troisième versement viendra solder la mission, sous condition que l'ensemble des livrables prévus par ce cahier des charges soient exécutés à la date du 30/09/2023.

Budget prévisionnel de l'étude : autour de 100 000 €.